



Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vendée

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA VENDEE

Procès-verbal de l'élection du 16 septembre 2021

L'an 2021, le jeudi 16 septembre, s'est réuni le Conseil d'administration du SDIS de la Vendée afin de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

Madame la Présidente du Conseil d'administration rappelle la composition régie par l'article L1411-5 du CGCT et les modalités d'élection des membres de cette commission :

Composition :

- Présidente du CASDIS ou son représentant, président de la CAO ; le représentant ainsi que son remplaçant en cas d'absence de celui-ci sont désignés par arrêté de la Présidente du CASDIS ;
- 5 membres titulaires ;
- 5 membres suppléants.

Modalités :

- Les membres titulaires et suppléants de la CAO sont élus au sein des membres titulaires du Conseil d'administration.
- Cette élection repose sur un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, chaque liste pouvant comporter autant de noms ou moins de noms qu'il y a de sièges à pourvoir (5 titulaires et 5 suppléants).

Une liste a été déposée au SDIS le 09 septembre 2021 à 11h30 (date imité fixée au 10 septembre 2021 à 12h00) La composition est la suivante :

Titulaires :

- . Noël FAUCHER
- . Alexandra GABORIAU
- . Valentin JOSSE
- . Mireille HERMOUET
- . Nadia RABREAU

Suppléants :

- . Rémi PASCREAU
- . Amélie RIVIERE
- . Antoine CHEREAU
- . Joël MONVOISIN
- . Cécile BARREAU

Déroulement du scrutin :

- L'assemblée délibérante a décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder par un vote à bulletin secret ; le vote s'est donc déroulé à main levée.

- Chaque membre de l'assemblée s'est exprimé en faveur de la liste entière sans panachage, ni vote préférentiel.

Résultats du vote :

- Nombre de présents : 19
- Nombre d'absents : 1
- Nombre de votants : 19 (incluant pouvoirs)
- Nombre d'abstentions : /
- Nombre de suffrages exprimés : 19

Nombre de voix obtenu par la liste présentée : 19... voix

Compte tenu du fait qu'une seule liste a été présentée, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, conformément à l'article L2121-21 du CGCT.

La composition de la commission d'appel d'offres est donc la suivante :

➡ Présidente du CASDIS ou son représentant ;

➡ Membres titulaires :

- . Noël FAUCHER
- . Alexandra GABORIAU
- . Valentin JOSSE
- . Mireille HERMOUET
- . Nadia RABREAU

➡ Membres suppléants :


- . Rémi PASCREAU
- . Amélie RIVIERE
- . Antoine CHEREAU
- . Joël MONVOISIN
- . Cécile BARREAU

Clôture du procès-verbal :

Le présent procès-verbal, dressé et clos le jeudi 16 septembre 2021 à 10 heures 56, est signé, après lecture, par la présidente du Conseil d'administration du SDIS et par la secrétaire de séance.

La Présidente du Conseil d'administration
du SDIS,

Bérangère SOULARD



La secrétaire de séance,

Leslie GAILLARD



Publicité et recours

Le présent procès-verbal sera transmis au préfet de la Vendée, affiché dans les locaux du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vendée et publié sur son site internet.

Les résultats peuvent être contestés devant le tribunal administratif dans les 10 jours qui suivent leur proclamation, par tout électeur, par tout candidat et par le Préfet (article R1424-13 du CGCT).

Le tribunal administratif de Nantes, compétent peut être saisi :

- par voie postale au 6 allée de l'île-gloriette – CS 24111 – 44041 Nantes Cedex
- par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : www.telerecours.fr